

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - commune de Bourogne (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21900017100013

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT1

M. 14

Budget primitif
voqué par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Note de présentation du Budget 2022 de la commune de BOUROGNE

(complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 1929

Chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2022

L'année 2021, bien que toujours contrariée par le contexte sanitaire, a été marquée par la reprise d'un cycle d'investissement plus régulier, la finalisation des opérations complexes au titre du PPRT ANTARGAZ et des aménagements rue Bernardot. 2022 traduit l'engagement des 1^{ères} actions liées à un programme pluriannuel d'investissement ambitieux en matière de réfection des routes, de rénovation de l'éclairage public, de restructuration des bâtiments communaux.

Parallèlement, la prospective financière doit alerter sur les marges de manœuvre de la Collectivité à court et moyen terme en termes d'auto-financement de son programme d'investissement, compte tenu du contexte global de recul des compensations et dotations du bloc national et intercommunal d'une part, et de l'effet inflationniste des dépenses de fonctionnement d'autre part, encore renforcé en 2022, dans le domaine de l'énergie tout particulièrement.

A ce titre, la Commune doit en tout état de cause imposer une vision à long terme, permettant de prioriser ses dépenses d'investissement, de les engager au regard des opportunités de partenariats et financements extérieurs notamment.

Pour ménager son épargne, la Commune doit agir sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, en premier lieu les charges à caractère général et les dépenses de personnel. La municipalité souhaite toutefois maintenir un haut niveau de services, cohérent avec son positionnement au sein de l'agglomération belfortaine et de l'ensemble des infrastructures dont elle bénéficie à proximité immédiate. En septembre 2022, la Commune proposera une nouvelle offre de services à travers la création d'un accueil de loisirs pour adolescents (11-17 ans).

Pour ne pas pénaliser durablement la Commune dans la garantie d'un niveau de ressources propres, la municipalité opte pour une augmentation limitée mais régulière sur le mandat de ses taux d'imposition.

Un résultat 2021 très favorable qui vient engager positivement le montage du BP 2022

Les résultats de l'année 2021 sont très favorables avec un résultat excédentaire de 744 281.39 €. Ce résultat présente un caractère exceptionnel, tout particulièrement en investissement (+ 453 843 €), lié notamment à la vente de l'ancienne mairie (148 000 €), à l'encaissement de recettes liées au PPRT ANTARGAZ en début d'année alors que les dépenses avaient pesé sur l'exercice précédent et au report de certaines opérations (crédits de report à hauteur de 92 095 € en dépenses).

Ce résultat vient engager positivement le montage du budget 2022, en permettant le report en recette de fonctionnement de 328 144.36 € (R 002), après financement du besoin de financement en investissement de 192 321.14 € (résultat antérieur reporté et crédits de report).

L'effet inflationniste de certaines dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 961 664 €, avec un excédent antérieur reporté de 328 144.36 € (compte 002) et un virement à la section d'investissement de 436 605 €, permettant de couvrir largement le capital des emprunts (197 168 € en 2022).

L'augmentation des charges à caractère général, à raison principalement de la hausse du prix de l'énergie, est irrémédiable.

Les dépenses de personnel sont maîtrisées malgré l'ouverture d'un nouveau service en septembre 2022, la prise en charge du coût d'une rupture conventionnelle et la prise en compte des mesures réglementaires (notamment la revalorisation des agents de catégorie C).

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :

S'agissant des charges à caractère général (chapitre 011), le budgétisé de 539 422 € est supérieur de près de 45 000 € au budget 2021.

L'augmentation est principalement liée à la hausse du prix de l'énergie (compte 60 612) à hauteur de 30 000 €, calculée sur la base d'une augmentation de X 2.5 pour le gaz et une électricité en baisse, en intégrant une hypothèse de hausse de la consommation.

Le poste ménage (compte 6283) augmente sensiblement de + 12 000 € par rapport au budgétisé 2021, suite au changement de prestataire en septembre 2021 et à l'élargissement du périmètre des prestations confiées à la société.

L'augmentation des dépenses d'entretien des bois et forêts (compte 61524) est exclusivement liée à un report de facturation des frais de bucheronnage de 6545 € en 2021.

- Chapitre 012 : charges de personnel :

Les dépenses prévisionnelles du chapitre de 795 284 € s'établissent à seulement + 10 000 € par rapport au réalisé 2021, contre une hypothèse au budget précédent de 829 278 €. Elles représentent 52.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le compte des titulaires (compte 64111) est stabilisé, malgré la hausse des salaires liée à l'augmentation de la grille indiciaire des agents de catégorie C (13 agents sur 16, environ + 8630 €). Il inclut la rémunération à plein traitement d'un agent en Congé longue durée (1^{ère} année) donnant lieu à un remboursement en atténuation de charges au chapitre 013.

Le recours au personnel extérieur (contrats CDG 90) (compte 6218) augmente, compte tenu principalement du recrutement à venir pour le futur accueil ados et direction de l'accueil périscolaire (12 027 € sur 4 mois).

A l'inverse, le personnel non titulaire (contractuels commune) (compte 6413) est revu à la baisse du fait de l'arrêt d'un agent en CDD aux services techniques non remplacé (- 23 000 € environ).

- **Chapitre 65 : charges de gestion courante :**

Ce compte s'établit à la baisse à raison de la réduction des subventions accordées à l'école (2270 €, contre 7 560 € en 2021) et aux associations (7850 € en 2022 contre 10050 € au BP 2021).

- **Chapitre 66 : Charges de gestion financière**

Les intérêts de la dette s'établissent à 20 309 € en 2022, soit - 7447 € par rapport à 2021.

La nécessité d'assurer des ressources propres et pérennes à la Collectivité

La santé financière des Collectivités repose en partie sur leur capacité à garantir des ressources qui leur sont propres, c'est-à-dire sur lesquelles elles ont un pouvoir de décision et ainsi, la maîtrise sur le moyen/long terme.

Nous savons que les réformes successives de la fiscalité locale tendent à réduire l'autonomie financière des Collectivités en les privant de recettes fiscales par des systèmes de compensations sous forme de dotations destinées à effacer ou relativiser les effets de la réforme à l'instant T, mais sans garantie sur le caractère pérenne des montants en jeu ou des dispositifs eux-mêmes.

Les dernières réformes de la Taxe d'habitation et des bases de la taxe foncière pour locaux industriels en sont encore une illustration, cette dernière faisant l'objet d'une allocation compensatrice au chapitre 74 (202 153 € en 2022), dont le caractère pérenne n'est pas assuré.

En parallèle, la Commune est pénalisée au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), accusant une baisse de 47% en 2022 par rapport à l'année dernière (- 27 071 €) et de 86 % depuis 2014 (- 192 026 €).

Considérant le contexte des finances locales en général, le niveau de l'épargne brute de la Collectivité et l'importance de garantir des ressources propres et pérennes, le conseil municipal a décidé de retenir une augmentation pour l'année 2022 d'environ 2 % des deux taxes sur lesquelles la Commune dispose du pouvoir de fixer le taux, en déterminant les taux suivants :

- . Taxe foncière sur les propriétés bâties 24.21 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 37.17 %.

Le produit supplémentaire au titre de ces augmentations est de 13 750 €.

Le produit total inscrit au titre des impôts directs locaux, tenant compte de l'augmentation des bases de TFPB de 3.9 % et de cette augmentation de taux s'établit à 243 918 €, soit + 19 935 € par rapport à 2021.

Un programme d'investissement dense, riche en études contribuant à la définition des futurs projets structurants :

Les dépenses réelles, hors remboursement du capital de l'emprunt, s'établissent à 568 796 € (chapitres 20 et 21), incluant les crédits de report 2021 pour un montant de 92 095 € et les crédits d'investissement anticipés de 8080 €.

Une part importante des crédits est consacrée aux études préalables (57 250 € inscrits au chapitre 20) contribuant à la définition de projets futurs structurants, telle que l'étude de faisabilité pour le quartier des Chenevières à hauteur de 29 250 € et d'autres études déterminantes dans le cadre de l'amélioration du patrimoine bâti existant : rénovation énergétique des bâtiments, restructuration du Foyer Rural. Par ailleurs, des crédits sont inscrits à hauteur de 9600 € pour la définition du schéma pluriannuel de réfection des voiries.

Au chapitre 21, sur un montant total de 511 546 €, les principales opérations nouvelles comprises dans ce chiffre sont :

- Les travaux de la future salle ados : 204 600 €,
- La réalisation de la 1^{ère} tranche de rénovation de l'éclairage public : 95 708 €,
- La maîtrise d'œuvre et travaux de replantation dans le cadre du plan de relance des forêts : 38 948 €
- La création/remplacement de 3 abribus : 28 406 €,
- La 2^{ème} tranche de la réfection de la cour de l'école maternelle : 13 308 €,
- L'équipement de la salle ados (mobilier, petit équipement) : 17 250 €.

Toutes ces opérations importantes ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention ou en cours de l'être (pour l'équipement intérieur de la salle ados).

Toutefois, toutes les notifications ne sont pas intervenues avant le vote du budget.

Les subventions sont inscrites au chapitre 13 à hauteur de 176 288 € par rapport à un potentiel attendu de 254 770 €.

Il est à noter que l'opération liée à la rénovation des plafonds des écoles (coût total : 44 508 €) a dû être retirée du budget, compte tenu des arbitrages que la Commune a dû faire en termes de priorisation sur les dossiers de subventions DSIL/DETR.

COMMUNE BOURGNE -BP 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2022
chapitres	intitulés	
011	charges à caractère général	537 969.36
012	charges de personnel et frais assimilés	798 747.00
65	autres charges de gestion courante	148 203.00
66	charges financières	21 309.00
67	charges exceptionnelles	200.00
68	dotations aux provisions	0.00
014	atténuations de charges	8 200.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 514 628.36

042	dotations aux amortissements	10 431.00
023	virement à la section d'investissement	436 605.00
Total des dépenses d'ordre		447 036.00

002	résultat de fonctionnement reporté- déficit	
-----	---	--

TOTAL DES DEPENSES		1 961 664.36
---------------------------	--	---------------------

solde de la section de fonctionnement

0.00

SECTION D INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2022
chapitres	intitulés	
20	immobilisations incorporelles	57 250.00
204	subventions d'équipement versées	0.00
21	immobilisations corporelles	511 546.00
total opérations d'équipement		568 796.00
16	emprunts et dettes assimilées	199 418.00
10	dotations fonds divers (TA)	452.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		768 666.00

040	opérations entre sections	
total des dépenses d'ordre		0.00

001	résultat d'investissement reporté-déficit	106 129.14
-----	---	------------

TOTAL DES DEPENSES		874 795.14
---------------------------	--	-------------------

RECETTES		BP 2022
chapitres	intitulés	
013	atténuations de charges	14 430.00
70	ventes de produits - prestations des services	96 616.00
73	impôts et taxes	1 225 687.00
74	dotations et participations	291 258.00
75	autres produits de gestion courantes	4 230.00
76	produits financiers	0.00
77	produits exceptionnels	1 299.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 633 520.00

002	résultat de fonctionnement reporté- excédent	328 144.36
-----	--	------------

TOTAL DES RECETTES		1 961 664.36
---------------------------	--	---------------------

RECETTES		BP 2022
chapitres	intitulés	
10	dotations fonds divers	229 221.14
13	subventions d'investissement	176 288.00
16	emprunts et dettes assimilées	22 250.00
21	immobilisations corporelles	0.00
024	produits de cession	
TOTAL DES RECETTES REELLES		427 759.14

040	immobilisations incorporelles-amortissements	10 431.00
021	virement de la section de fonctionnement	436 605.00
total des recettes d'ordre		447 036.00

001	résultat d'investissement reporté-excédent	
-----	--	--

TOTAL DES RECETTES		874 795.14
---------------------------	--	-------------------

Crédits de report 2022– restes à réaliser de l'année 2021

En dépenses : 92 095 €

En recettes : 5903 €

Soit un solde négatif de **86 192 €**.

Affectation sur résultat de fonctionnement au compte 1068 : **192 321.14€**

Ratios théoriques 2022

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice
En tenant compte atténuations de charges hors comptes 77 et 67.

Année 2021 117 793 €

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice- en tenant compte des ventes de terrains, des produits exceptionnelles et des atténuations de charges.

Année 2021 – 79 374.35 €

L'endettement de la commune au 01/01/2022

- Encours de la dette au 01/01/2022 : **599 599.74€**
- Taux d'endettement 2021 théorique : **13.32 %** (part des recettes consacrée au remboursement de la dette)
- Capacité de désendettement 2022 théorique : **6.70** (en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette en y consacrant tout son épargne)

Le personnel

Les effectifs de la commune comprenaient au 01/01/2022 :

- **17 agents titulaires**, dont 3 à temps non complet,
- **1 agent contractuel de droit public**, à temps plein dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire absent longue durée,
- **1 agent contractuel de droit privé** (Contrat Parcours Emplois Compétences) à 28 h/semaine.

La Commune a recours également au **service de remplacement du Centre de Gestion 90** pour des missions déterminées en l'absence d'emploi permanent créé. **Au 01/01/2022, 1 agent était concerné.**

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	33
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	37
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	39
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	41
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	45
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	46

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	47
D2 - Arrêté et signatures	48

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 90017	commune de Bourogne Budget Communal	BP 2022
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 929
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	815,51

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	785,19	615,00
2	Produit des impositions directes/population	126,45	352,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	846,82	787,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	346,80	260,00
5	Encours de dette/population	310,83	611,00
6	DGF/population	15,62	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52,74 %	45,10 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,93 %	87,80 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	40,95 %	33,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,71 %	77,60 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 961 664,36	1 633 520,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 328 144,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 961 664,36	1 961 664,36

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	676 571,00	868 892,14
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	92 095,00	5 903,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 106 129,14	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		874 795,14	874 795,14

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 836 459,50	2 836 459,50
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2021

ARTICLE	INITITULE	CREDITS VOTES	CREDITS CONSOMMES	crédits repartés	Justificatifs
TOTAL 20	Immobilisations Incorporables	44 429.00	12 707.39	29 250.00	
2031	Frais d'études			29 250.00	lotissement les Chevenières : étude de faisabilité devis SODEB DE 29 250€ signé le 20/12/2021-délibération 68-2021 du 17/12
TOTAL 21	Immobilisations Corporelles	344 043.00	273 108.17	62 845.00	
2117	Bois et Forêt			900.00	plan de relance (assistance technique) : devis ONF de 2700€ signé 1/06/2021
2128	Autres agencements et aménagements			16 482.00	parcours santé : stations devis SATD de 16482€ devis signé le 26/06/2021
21312	Bâtiments scolaires			17 709.00	préau cour d'école de 17 709€ devis MOREL signé le 20/04/2021
21318	autres bâtiments			26 202.00	salle ados : mission SPS de 1000€ convention signée le 27/08/2021-contrôle technique et certification de 2160€ (déduction acompte 2021 de 600€) 2 devis APAVE total de 2760€ signés le 21/09/2021-Maîtrise d'œuvre 23042€ (sur 27 990€ contrat signé le 24/08/2021 et avenant signé le 20/12/2021) délibération 67-2021 du 17/12
21538	autres réseaux			1 552.00	Armoire EP rue de Charmois : devis BAUMGARTNER de 1551.58 € TTC signé le 10/07/2020
TOTAL GENERAL				92 095.00	

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2021

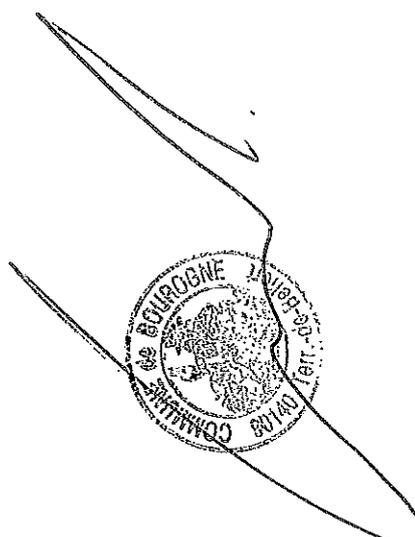
ARTICLE	INITITULE	CREDITS VOTES	CREDITS CONSOMMES	crédits repartés	Justificatifs
TOTAL 13		72 002.00	63 600.81	5 903.00	
1341	DETR			5 903.00	DETR préau cour de l'école (arrêté préfectoral du 9 avril 2021-5903€)
TOTAL des Recettes				5 903.00	

solde crédits de report

-86 192.00

A Bourgoane, le 31 décembre 2021
Le Maire,

Baptiste GUARDIA



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	494 636,12	0,00	537 969,36	537 969,36	537 969,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	829 278,00	0,00	798 747,00	798 747,00	798 747,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
65	Autres charges de gestion courante	161 018,00	0,00	148 203,00	148 203,00	148 203,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 484 932,12	0,00	1 493 119,36	1 493 119,36	1 493 119,36
66	Charges financières	29 755,00	0,00	21 309,00	21 309,00	21 309,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 514 887,12	0,00	1 514 628,36	1 514 628,36	1 514 628,36
023	Virement à la section d'investissement (5)	353 975,00		436 605,00	436 605,00	436 605,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	11 068,00		10 431,00	10 431,00	10 431,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		365 043,00		447 036,00	447 036,00	447 036,00
TOTAL		1 879 930,12	0,00	1 961 664,36	1 961 664,36	1 961 664,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 961 664,36
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	47 000,00	0,00	14 430,00	14 430,00	14 430,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 015,00	0,00	96 616,00	96 616,00	96 616,00
73	Impôts et taxes	1 210 309,00	0,00	1 225 687,00	1 225 687,00	1 225 687,00
74	Dotations et participations	295 025,00	0,00	291 258,00	291 258,00	291 258,00
75	Autres produits de gestion courante	5 191,00	0,00	4 230,00	4 230,00	4 230,00
Total des recettes de gestion courante		1 645 540,00	0,00	1 632 221,00	1 632 221,00	1 632 221,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 363,00	0,00	1 299,00	1 299,00	1 299,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 649 903,00	0,00	1 633 520,00	1 633 520,00	1 633 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 649 903,00	0,00	1 633 520,00	1 633 520,00	1 633 520,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	328 144,36
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 961 664,36
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	447 036,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 641,00	29 250,00	28 000,00	28 000,00	57 250,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	339 499,00	62 845,00	448 701,00	448 701,00	511 546,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	362 140,00	92 095,00	476 701,00	476 701,00	568 796,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	452,00	452,00	452,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	191 221,00	0,00	199 418,00	199 418,00	199 418,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	191 221,00	0,00	199 870,00	199 870,00	199 870,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	307 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	861 331,00	92 095,00	676 571,00	676 571,00	768 666,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	861 331,00	92 095,00	676 571,00	676 571,00	768 666,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	106 129,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 795,14
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 071,00	5 903,00	170 385,00	170 385,00	176 288,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	48 071,00	5 903,00	190 385,00	190 385,00	196 288,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31 400,00	0,00	36 900,00	36 900,00	36 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	589 022,15	0,00	192 321,14	192 321,14	192 321,14
138	Autres subven° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	621 922,15	0,00	231 471,14	231 471,14	231 471,14
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	386 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 056 260,15	5 903,00	421 856,14	421 856,14	427 759,14
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	353 975,00		436 605,00	436 605,00	436 605,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 068,00		10 431,00	10 431,00	10 431,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	365 043,00		447 036,00	447 036,00	447 036,00
	TOTAL	1 421 303,15	5 903,00	868 892,14	868 892,14	874 795,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 795,14
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	447 036,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	537 969,36		537 969,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	798 747,00		798 747,00
014	Atténuations de produits	8 200,00		8 200,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	148 203,00		148 203,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	21 309,00	0,00	21 309,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	10 431,00	10 431,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		436 605,00	436 605,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 514 628,36	447 036,00	1 961 664,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 961 664,36
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	452,00	0,00	452,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	199 418,00	0,00	199 418,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	57 250,00	0,00	57 250,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	511 546,00	0,00	511 546,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		768 666,00	0,00	768 666,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	106 129,14
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 795,14
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 430,00		14 430,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	96 616,00		96 616,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 225 687,00		1 225 687,00
74	Dotations et participations	291 258,00		291 258,00
75	Autres produits de gestion courante	4 230,00	0,00	4 230,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 299,00	0,00	1 299,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 633 520,00	0,00	1 633 520,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	328 144,36
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 961 664,36
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 900,00	0,00	36 900,00
13	Subventions d'investissement	176 288,00	0,00	176 288,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	22 250,00	0,00	22 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		10 431,00	10 431,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		436 605,00	436 605,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	235 438,00	447 036,00	682 474,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	192 321,14
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 795,14
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	494 636,12	537 969,36	537 969,36
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	41 545,00	39 100,00	39 100,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	5 900,00	5 900,00
60612	Energie - Electricité	96 000,00	135 000,00	135 000,00
60621	Combustibles	2 200,00	2 200,00	2 200,00
60622	Carburants	5 000,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	3 300,00	3 700,00	3 700,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 490,00	11 093,00	11 093,00
60633	Fournitures de voirie	8 200,00	14 267,00	14 267,00
60636	Vêtements de travail	2 400,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	2 850,00	2 850,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6067	Fournitures scolaires	10 710,00	9 831,00	9 831,00
6068	Autres matières et fournitures	2 900,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	15 450,00	15 537,00	15 537,00
6135	Locations mobilières	24 805,00	24 858,00	24 858,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	660,00	660,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 303,00	10 974,00	10 974,00
615231	Entretien, réparations voiries	8 086,00	8 524,00	8 524,00
615232	Entretien, réparations réseaux	16 510,00	12 082,00	12 082,00
61524	Entretien bois et forêts	8 000,00	16 215,00	16 215,00
61551	Entretien matériel roulant	19 783,00	11 517,00	11 517,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 735,00	1 400,00	1 400,00
6156	Maintenance	16 853,00	16 817,00	16 817,00
6161	Multirisques	10 106,00	8 821,00	8 821,00
617	Etudes et recherches	13 180,00	7 920,00	7 920,00
6182	Documentation générale et technique	1 351,00	750,00	750,00
6188	Autres frais divers	917,12	11 000,36	11 000,36
6226	Honoraires	2 310,00	7 160,00	7 160,00
6228	Divers	0,00	129,00	129,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 288,00	12 925,00	12 925,00
6236	Catalogues et imprimés	4 896,00	1 480,00	1 480,00
6237	Publications	6 233,00	6 859,00	6 859,00
6241	Transports de biens	236,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 831,00	6 050,00	6 050,00
6251	Voyages et déplacements	4 800,00	1 196,00	1 196,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	1 700,00	1 700,00
6262	Frais de télécommunications	15 401,00	15 191,00	15 191,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 772,00	1 665,00	1 665,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	3 198,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	56 287,00	66 682,00	66 682,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	7 584,00	7 584,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6358	Autres droits	2 500,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	960,00	482,00	482,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	829 278,00	798 747,00	798 747,00
6218	Autre personnel extérieur	38 540,00	51 464,00	51 464,00
6331	Versement mobilité	7 081,00	7 315,00	7 315,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	425,00	403,00	403,00
6333	Particip. employeurs format ^o prof. cont.	6 130,00	3 416,00	3 416,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 013,00	11 775,00	11 775,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 274,00	1 220,00	1 220,00
6411	Personnel titulaire	456 824,00	444 897,00	444 897,00
6413	Personnel non titulaire	72 439,00	53 766,00	53 766,00
6415	Indemnité inflation	0,00	1 700,00	1 700,00
64168	Autres emplois d'insertion	16 524,00	12 839,00	12 839,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	72 868,00	67 791,00	67 791,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	115 381,00	110 969,00	110 969,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 603,00	2 906,00	2 906,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 000,00	22 000,00	22 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 166,00	4 156,00	4 156,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 680,00	1 980,00	1 980,00
6488	Autres charges	330,00	150,00	150,00
014	Atténuations de produits	0,00	8 200,00	8 200,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	8 200,00	8 200,00
65	Autres charges de gestion courante	161 018,00	148 203,00	148 203,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6531	Indemnités	67 601,00	67 601,00	67 601,00
6532	Frais de mission	1 100,00	1 220,00	1 220,00
6533	Cotisations de retraite	2 839,00	2 839,00	2 839,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 851,00	7 851,00	7 851,00
6535	Formation	2 176,00	2 176,00	2 176,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	30 731,00	25 386,00	25 386,00
65733	Subv. fonct. Départements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	7 560,00	2 270,00	2 270,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 050,00	7 850,00	7 850,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 484 932,12	1 493 119,36	1 493 119,36
66	Charges financières (b)	29 755,00	21 309,00	21 309,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 755,00	20 309,00	20 309,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 514 887,12	1 514 628,36	1 514 628,36
023	Virement à la section d'investissement	353 975,00	436 605,00	436 605,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	11 068,00	10 431,00	10 431,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	11 068,00	10 431,00	10 431,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		365 043,00	447 036,00	447 036,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		365 043,00	447 036,00	447 036,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 879 930,12	1 961 664,36	1 961 664,36

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 961 664,36
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	47 000,00	14 430,00	14 430,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	46 500,00	12 230,00	12 230,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	0,00	1 700,00	1 700,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	500,00	500,00	500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 015,00	96 616,00	96 616,00
7022	Coupes de bois	19 500,00	20 470,00	20 470,00
7023	Menus produits forestiers	1 800,00	2 860,00	2 860,00
7025	Taxes d'affouage	0,00	90,00	90,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 450,00	1 350,00	1 350,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 500,00	1 700,00	1 700,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	660,00	670,00	670,00
7062	Redevances services à caractère culturel	555,00	1 000,00	1 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	55 000,00	60 000,00	60 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	7 500,00	7 036,00	7 036,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 440,00	1 440,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 210 309,00	1 225 687,00	1 225 687,00
73111	Impôts directs locaux	222 762,00	243 918,00	243 918,00
73211	Attribution de compensation	843 592,00	843 592,00	843 592,00
73221	FNGIR	27 526,00	27 526,00	27 526,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	8 250,00	8 250,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	75 429,00	77 401,00	77 401,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	41 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Dotations et participations	295 025,00	291 258,00	291 258,00
7411	Dotation forfaitaire	27 283,00	12 151,00	12 151,00
74121	Dotation de solidarité rurale	29 928,00	17 989,00	17 989,00
74718	Autres participations Etat	32 000,00	6 228,00	6 228,00
7472	Participat° Régions	0,00	35,00	35,00
7473	Participat° Départements	800,00	800,00	800,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	43 482,00	43 482,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	197 269,00	204 573,00	204 573,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 745,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 191,00	4 230,00	4 230,00
752	Revenus des immeubles	5 191,00	4 230,00	4 230,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 645 540,00	1 632 221,00	1 632 221,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 363,00	1 299,00	1 299,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	547,00	35,00	35,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 816,00	1 264,00	1 264,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 649 903,00	1 633 520,00	1 633 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 649 903,00	1 633 520,00	1 633 520,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	328 144,36
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 961 664,36
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	22 641,00	28 000,00	28 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	5 351,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	16 420,00	27 100,00	27 100,00
2033	Frais d'insertion	870,00	900,00	900,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	339 499,00	448 701,00	448 701,00
2111	Terrains nus	4 306,00	2 500,00	2 500,00
2116	Cimetières	4 146,00	10 449,00	10 449,00
2117	Bois et forêts	22 991,00	51 327,00	51 327,00
2128	Autres agencements et aménagements	144 284,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	2 520,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	75 375,00	13 308,00	13 308,00
21318	Autres bâtiments publics	43 495,00	220 912,00	220 912,00
2135	Installations générales, agencements	7 283,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	28 406,00	28 406,00
2151	Réseaux de voirie	15 538,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 613,00	95 708,00	95 708,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	839,00	1 500,00	1 500,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 096,00	2 341,00	2 341,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 396,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 700,00	15 500,00	15 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 917,00	6 750,00	6 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		362 140,00	476 701,00	476 701,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	452,00	452,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	452,00	452,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	191 221,00	199 418,00	199 418,00
1641	Emprunts en euros	189 721,00	197 168,00	197 168,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	2 250,00	2 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		191 221,00	199 870,00	199 870,00
458102	PPRT-DEMOLITIONS (6)	172 777,00	0,00	0,00
458103	OP RUE BERNARDOT (6)	135 193,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		307 970,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		861 331,00	676 571,00	676 571,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		861 331,00	676 571,00	676 571,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	92 095,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	106 129,14
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	874 795,14
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 071,00	170 385,00	170 385,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	25 792,00	25 792,00
1323	Subv. non transf. Départements	14 379,00	2 500,00	2 500,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	9 800,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	2 300,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	100 000,00	100 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	21 592,00	42 093,00	42 093,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		48 071,00	190 385,00	190 385,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	620 422,15	229 221,14	229 221,14
10222	FCTVA	16 400,00	21 900,00	21 900,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	589 022,15	192 321,14	192 321,14
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	2 250,00	2 250,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		621 922,15	231 471,14	231 471,14
458202	PPRT-DEMOLITIONS (5)	248 701,00	0,00	0,00
458203	OP RUE BERNARDOT (5)	137 566,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		386 267,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 056 260,15	421 856,14	421 856,14
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	353 975,00	436 605,00	436 605,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	11 068,00	10 431,00	10 431,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 398,00	2 398,00	2 398,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	8 452,00	7 815,00	7 815,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat ^o	218,00	218,00	218,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		365 043,00	447 036,00	447 036,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		365 043,00	447 036,00	447 036,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 421 303,15	868 892,14	868 892,14
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				5 903,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				874 795,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				2 450 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				2 450 000,00									
3262655	19/02/2008		25/03/2008	1 000 000,00	F			4,140	4,140	T	X Echéance constante		A-1
3265818	08/10/2009		25/01/2010	400 000,00	F			3,980	3,980	T	X Echéance constante		A-1
3294614	10/05/2010		25/09/2010	500 000,00	F			3,650	3,732	T	X Echéance constante		A-1
8929263	17/10/2011		25/01/2012	100 000,00	F			3,970	3,985	A	X Echéance constante		A-1
8932803	24/10/2011		25/02/2012	200 000,00	F			4,140	4,228	T	X Echéance constante		A-1
AN096795	09/12/2013		15/03/2014	250 000,00	F			2,940	2,848	A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 450 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		599 599,74					20 308,06	0,00	1 563,04	1 563,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		599 599,74					20 308,06	0,00	1 563,04	1 563,04
3262655		0,00	A-1	87 551,85	0,92	F	4,140		2 277,23	0,00	0,00	0,00
3265818		0,00	A-1	100 040,06	2,75	F	3,980		3 507,41	0,00	0,00	0,00
3294614		0,00	A-1	257 219,59	9,42	F	3,732		9 031,22	0,00	140,47	140,47
8929263		0,00	A-1	19 495,69	1,00	F	3,985		773,98	0,00	368,15	368,15
8932803		0,00	A-1	80 766,02	4,83	F	4,228		3 115,14	0,00	272,89	272,89
AN096795		0,00	A-1	54 526,53	1,00	F	2,848		1 603,08	0,00	781,53	781,53
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M&P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		599 599,74				197 167,35	20 308,06	0,00	0,00	1 563,04

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnell) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complébilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	599 599,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Taux payé		Référence de l'emprunt couvert	Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)		Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		197 620,00	I 197 620,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		197 168,00	197 168,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	197 168,00	197 168,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		452,00	452,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	452,00	452,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	197 620,00	92 095,00	106 129,14	395 844,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		483 936,00	III 483 936,00
Ressources propres externes de l'année (a)		36 900,00	36 900,00
10222	FCTVA	21 900,00	21 900,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		447 036,00	447 036,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 398,00	2 398,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	7 815,00	7 815,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	218,00	218,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	436 605,00	436 605,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	483 936,00	5 903,00	0,00	192 321,14	682 160,14

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	395 844,14
Ressources propres disponibles	IV	682 160,14
Solde	V = IV – II (6)	286 316,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	217 475,41
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	217 475,41
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 633 520,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	13,31
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657361	2022-01	SUBVENTION CAISSE ECOLE	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Association	2 270,00
6574	2022-02	SUBVENTION	FOOT BALL CLUB	Association	4 000,00
6574	2022-03	SUBVENTION SOUTIEN AU BURKINA FASO	BARAKA LAO CHEZ POIRAT FRANCIS	Association	2 000,00
6574	2022-05	SUBVENTION MEMOIRE DES MORTS	SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOUROGNE	Association	300,00
6574	2022-06	SUBVENTION ASSOCIATION	UNE ROSE UN ESPOIR	Association	100,00
6574	2022-10	SUBVENTION	ENFANTS REVES ET D' ESPOIR	Association	50,00
6574	2022-08	SUBVENTION	COLLEGE LUCIE AUBRAC FOYER SOCIO EDUCATIF	Association	100,00
6574	2022-09	SUBVENTION	JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	300,00
6574	2022-07	SUBVENTION	Collect. Résistance-Déportation	Association	200,00
6574	2022-04	SUBVENTION	LES GALOPINS	Association	800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,80	3,80	2,50	1,00	3,50
Adjoint administratif principal 1er classe	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif principal 2er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,70	0,00	0,70
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,96	7,96	7,86	1,00	8,86
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique 2° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal 2em classe	C	1,00	0,96	1,96	1,96	0,00	1,96
Adjoint technique territorial principal de 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Technicien principal 2em classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 1er classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal de 2° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS PP 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint principal d'animation de 2èm classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		15,00	1,76	16,76	15,36	2,00	17,36

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				45 116,02		
Attaché	A	ADM		43 044,93	A 3-4	CDI
adjoint technique	C	TECH		2 071,09	A 3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				7 695,36		
adjoint d'animation	C	ANIM		7 695,36	A A	A CONTRAT PEC
TOTAL GENERAL				52 811,38		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (cf. loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 857 000,00	3,40	24,21	1,98	691 680,00	5,45
TFPNB	25 400,00	-8,96	37,17	1,98	9 441,00	-7,17
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 882 400,00	3,28			701 121,00	5,26

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 05/04/2022

Présenté par Le MAIRE (1),
A Bourogne, le 12/04/2022
Le MAIRE,

B. Guardia



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Bourogne, le 12/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANDRE Philippe		
BASSI Jean-Michel		
BAUDIN François		absent excusé
BONIN Jacques		absent excusé
CORTI Robert		
DANG-HAO Gilles		
DEMAIMAY Sylviane		absente excusée
DEVILLARD Maud		absente excusée
GRESSOT David		absent
GUARDIA Baptiste		
HUDELOT Guy		
LAHEURTE Laurence		absente
MALNATI Joëlle	a donné procuration à SANGLARD Geneviève	
MEIER Carol	a donné procuration à Robert Corti	
POUX Sandrine		
REINICHE Sébastien		absente excusé
SANGLARD Geneviève		
VERGNAULT Sandrine		absente excusée
ZARAGOZA-MEYER Odile		

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bourogne, le